

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 37
En exercice : 37
Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de convocation : 23/01/2025

Séance du 30 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente du mois de janvier à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil (Mairie) de Saint-Sernin-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Jean-Louis CABANES, Sophie CANTALOUBE, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Eric HOULES, Jean-Luc JACQUEMOND, Michel LEBLOND, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, André SERIN, Claude SERS, Anne-Claire SOLIER, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA

En tant que délégué suppléant, était présent : Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Albert BOUSQUET à Jean-Claude TOUREL, Philippe GIGANON à Michel LEBLOND, Xavier PUECH à Jean-Louis CABANES, Guy SALES à Monique ALIÈS, Michel WOLKOWICKI à Cyril TOUZET

Absents excusés : Laure BERNAT, Séverine DRESSAYRE, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Jean MILESI, Jean-François ROUSSET, Jean-Philippe SABATHIER

Anne-Claire SOLIER est désignée secrétaire de séance

N°20250130_009

Objet : Tableau des effectifs

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire le 25/01/2024,

Vu les délibérations N° 20240919_131 et N° 20240919_132 en date du 19/09/2024, N° 20241219_169 en date du 19/12/2024 modifiant le tableau des emplois.

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

La Présidente propose à l'assemblée,

- **D'ADOPTER** le tableau des emplois suivant à compter du 01/01/2025 :
à l'unanimité des membres présents.

Situation au 01/01/2025			
Cadre d'emploi	Grade	Nbre de poste	Quotité horaire hebdo
Attaché	Attaché principal	2	35 h
	Attaché	3	35 h
		1	24 h
Rédacteur	Rédacteur PP 1 ^e classe	2	35 h
	Rédacteur PP 2 ^e classe	2	35 h
	Rédacteur	1	35 h
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif principal de 1 ^e classe	1	35 h
		1	18 h
	Adjoint Administratif principal de 2 ^e classe	1	35 h
	Adjoint Administratif	1	35 h
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	5	35 h
	Agent de maîtrise	7	35 h
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^e classe	1	26,47 h
Adjoint Technique	Adjoint Technique principal de 1 ^e classe	3	35 h
		7	35 h
	Adjoint Technique principal de 2 ^e classe	1	16 h
		1	9 h
		3	35 h
	Adjoint Technique	1	16 h
		1	4 h
TOTAL POSTES au 01/01/2025		45	

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Monique ALIÈS



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts-Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.